

## SOLIDARITÉ ÉCOLES

### Appel de candidatures

La Caisse Desjardins de Saint-Eustache–Deux-Montagnes invite les écoles primaires et secondaires de sa localité à participer à cet appel de candidatures.

**Proposez-nous un projet que vous aimeriez réaliser afin d’avoir la possibilité d’obtenir un soutien financier allant jusqu’à 30 000 \$!**

#### Critères d’admissibilité

---

##### Qui?

Les écoles primaires et secondaires établies sur les territoires de Saint-Eustache, Deux-Montagnes ou Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

##### Quel projet?

- La réalisation du projet devra se faire entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.
- Un projet significatif ayant une portée directe sur les élèves.

#### Période d’inscription

---

Le participant admissible doit soumettre un projet entre le 1er octobre 2023 à 9 h et le 31 octobre 2023 à 17 h.

##### Comment participer?

Pour soumettre un projet, le participant admissible doit, durant la période d’inscription, remplir correctement le formulaire disponible au [www.fondationdesjardins.com/prix](http://www.fondationdesjardins.com/prix).

- ➔ Inclure notamment les nom et numéro de téléphone du représentant dûment autorisé;
- ➔ Inscrire le nom de l’école ou de l’organisme qu’il représente et ses coordonnées; une brève description du projet; le coût estimé du projet; le montant demandé; et un visuel représentant le projet en format .jpg, .png ou .gif.

Un seul projet par participant est admissible. Aucun document supplémentaire ne sera accepté par la Fondation Desjardins. Les participations deviennent la propriété de la Fondation Desjardins et ne sont pas retournées. Et il est important d’avoir complété le formulaire d’appel de candidatures auprès de la Fondation Desjardins.

## Critères d'évaluation

---

Les projets seront évalués en fonction des critères suivants :

- Impact positif pour les élèves, visant activement :
  - la persévérance scolaire, la réussite éducative, et contribuant à l'estime de soi, la motivation, l'association avec des pairs, ainsi que de saines habitudes de vie des jeunes;
- Admissible à un grand nombre d'élèves;
- Visant à engager activement les jeunes dans la réalisation du projet.

## Processus de sélection

---

Le comité de gouvernance, d'éthique et coopération de la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes sélectionnera le ou les projets récipiendaires d'une aide financière.

## Soutien financier de la Caisse

---

La Caisse détient une enveloppe de 30 000 \$ pour appuyer le ou les projets provenant des écoles de son territoire. Les sommes octroyées seront remises aux écoles en début d'année 2024.

## Conditions générales

---

La Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes s'engage à respecter la confidentialité des projets non retenus qui auront été soumis à l'appel de candidatures.

En acceptant le prix, les récipiendaires et leurs représentants autorisés autorisent la Caisse Desjardins de Saint-Eustache—Deux-Montagnes à utiliser, si nécessaire, leurs nom, photographie, image, voix, lieu et déclaration relative aux prix Solidarité Écoles à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

### Coordonnées pour toute information :

Dominique Meloche  
Coordonnatrice expérience membre et client  
450-473-6875 poste : 721-2426  
dominique.meloche@desjardins.com

**Merci de votre implication à faire une différence auprès des jeunes de notre collectivité!**